

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4091)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL512

présenté par
M. Mazars, rapporteur

ARTICLE 7

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« réduit »

le mot :

« porté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.